



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bruit : Paris

Question écrite n° 11087

Texte de la question

M Georges Mesmin appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les nombreuses plaintes qu'il a reçues, formulées par les riverains de la périphérie sud-ouest de Paris. En effet, le dimanche 19 février à 4 h 10 du matin un avion a survolé Paris à basse altitude. Les habitants de ce quartier de Paris ont été cette nuit-là éveillés par le bruit particulièrement exceptionnel de ce survol. En conséquence, il lui demande dans quelles conditions a pu être autorisé le survol de Paris la nuit du 18 au 19 février dernier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'aéronef qui a survolé Paris le 19 février dernier vers 4 h 15 est un Concorde appartenant à la compagnie Air France. Ce vol commercial a décollé de Roissy - Charles-de-Gaulle à 4 h 14, heure locale, à destination de Djibouti, Mombasa, Madras et Hongkong. Il a survolé Paris en suivant la route publiée à une altitude supérieure à 5 500 mètres, c'est-à-dire bien au-dessus des 2 000 mètres imposés par l'arrêté du 20 janvier 1948 relatif au survol de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11087

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1436